

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Haute Lande Armagnac  
**MAIRIE D'ESCOURCE**

3 place de la Mairie  
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ [mairie@escource.fr](mailto:mairie@escource.fr)

## Séance du 14 janvier 2023

### Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Ont pris part à la délibération : 12 (dont 0 procuration)

Date de Convocation : 10 janvier 2023

*L'an deux mil vingt-trois le quatorze du mois de janvier à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.*

**Présents** : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, MARTI Valérie, ROMAO Manuel.

### Absent(e)s et excusé(e)s :

Mme EDALITI Nathalie et Mme KNITTEL Paulette.

### Procurations :

....., procuration à .....

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance.

## Délibération 2023 – 004

### Objet : Demandes de subventions DETR-DESIL 2023 et CRTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets de travaux 2023 retenus lors de la réunion de la Commission des travaux qui s'est tenue le 12 janvier 2023 à 14 h, salle du Conseil.

Ces travaux sont éligibles aux demandes de subventions DETR-DESIL et CRTE.

### **Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Décide** de réaliser les travaux tels que présentés et adopte le plan de financements ;


- **Charge** Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions au titre de la DETR-DESIL 2023 et au titre du CRTE pour 20 % sur le volet de la rénovation énergétique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes ;
- **Dit** que les crédits engagés seront prévus au BP 2023 ;

<b>Programme de travaux 2023 (en euros)</b>				
<b>DETR-DESIL 2023 et CRTE</b>	Base HT	TAUX 40%	TAUX 20% CRTE	Fonds propres
<b>ACHAT DE MATERIELS</b>				
MATERIEL et AMENAGEMENT DE LA CUISINE SCOLAIRE	37 495.00	14 998.00		22 497.00
<b>PROGRAMME ACBC Etude Sydec PERFORMANCE ENERGETIQUE</b>				
PORTES DE SECOURS ISOLANTES SALLE DES FÊTES	6 930.00	2 772.00	1 386.00	2 772.00
COMPLEXE SPORTIF	110 300.00	44 120.00	22 060.00	44 120.00
ECOLE DE MUSIQUE TOITURE ET ISOLATION	36 300.00	14 520.00	7 260.00	14 520.00
<b>TOTAL</b>	<b>191 025.00</b>	<b>76 410.00</b>	<b>30 706</b>	<b>83 909.00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en Préfecture le 17 / 01 / 2023 et affichage le 17 / 01 / 2023

Le Maire,  
P SABIN



Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Le Maire, Patrick SABIN

